

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

N° 2020-022

**Finances
Budget Principal – Budget Primitif 2020
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 22

Excusés :

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget Primitif 2020 s'inscrit dans un contexte général de resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités territoriales. Celui-ci résulte de la volonté de l'Etat d'associer le secteur public local au redressement des comptes publics.

Ces pertes de recettes pour la Commune, qui se cumulent d'année en année, impactent très fortement la capacité d'autofinancement, et donc la capacité à investir de la Commune pourtant indispensable à la vie locale et au bien-être des Agyliens, alors même que la population Agylienne ne cesse de croître.

Contrairement aux choix de nombreuses communes, celui opéré par la municipalité est la modération fiscale, ainsi que l'étalement dans le temps des investissements.

Ce choix stratégique, combiné à une gestion rigoureuse des deniers publics se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui permettra de conserver une situation financière saine, et des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux besoins d'investissements futurs.

Le projet de budget 2020 s'élève à 5 964 143,95 € qui se répartissent ainsi :

- 3 992 355,31 € pour la section de fonctionnement,
- 1 971 788,64 € pour la section d'investissement.

PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DES SECTIONS :

- **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 992 355,31 € en dépenses et en recettes de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	3 167 749,25 €	Recettes réelles	3 254 474,01€
Dépenses d'ordre	10 610,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Virement à la section d'investissement	813 996,06 €	Excédent antérieur reporté	737 881,30 €
TOTAL	3 992 355,31 €	TOTAL	3 992 355,31 €

- **Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 1 971 788,64 € de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	1 394 960,37 €	Recettes réelles	1 136 094,58 €
Dépenses d'ordre	11 088,00 €	Recettes d'ordre	835 694,06 €
Résultat reporté (déficitaire)	565 740,27 €	Résultat reporté (excédentaire)	0,00 €
TOTAL SECTION	1 971 788,64 €	TOTAL SECTION	1 971 788,64 €

EVOLUTION DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES :

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution et la comparaison des différentes masses budgétaires :

- **Capacité d'autofinancement :**

LIBELLES	Budget 2019	BP 2020	Evolution
----------	-------------	---------	-----------

Recettes réelles de fonctionnement	3 265 356,52 €	3 254 474,01 €	- 0,33 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 244 200,82 €	3 167 749,25 €	- 2,36 %
Autofinancement brut	21 155,70 €	86 724,76 €	409,94 %
Taux d'épargne brute (Épargne brute/RRF) x 100	0,65 %	2,66 %	/
Remboursement capital emprunts	284 000,00 €	244 800,00 €	-13,80 %
Autofinancement net	- 262 844,30 €	- 158 075,24 €	- 39,86 %
Taux d'épargne nette (Épargne nette/RRF) x 100	- 8,05 %	- 4,86 %	/

- **Recettes réelles de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement	Budget 2019	BP 2020	Évolution
013 – Atténuations de charges	61 321,00 €	22 222,00 €	- 63,76 %
70 – Produits des services	449 897,52 €	465 279,03 €	3,42 %
73 – Impôts et taxes	1 813 850,00 €	1 886 000,98 €	3,98 %
74 – Dotations et participations	831 069,00 €	825 950,00 €	- 0,62 %
75 – Autres produits de gestion	48 271,00 €	51 022,00 €	5,70 %
77 – Produits exceptionnels	60 948,00 €	4 000,00 €	- 93,44 %
TOTAUX	3 265 356,52 €	3 254 474,01 €	- 0,33 %

- **Chapitre 70 : Produits des services**

La prévision globale s'élève à 465 279,03 €, enregistrant une augmentation de 3,42 % par rapport au BP 2019.

	Budget 2019	BP 2020	Evolution
70311 – Concessions dans les cimetières	1 500,00 €	1 300,00 €	- 13,33 %
70323 – Redevances occupations domaine public	11 790,00 €	12 091,20 €	2,55 %
70388 – Autres redevances et recettes	3 180,00 €	3 320,00 €	4,40 %
7062- Redevance et droits des services à caractère culturel	2 000,00 €	1 000,00 €	- 50,00 %
70632 – Redevance et droits des services à caractère de loisirs	600,00 €	0,00 €	- 100,00 %
7066 – Redevance et droits des services à caractère social	100 000,00 €	110 000,00 €	10,00 %
7067 – Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	251 600,00 €	266 300,00 €	5,84 %
706813 – Participation assainissement collectif	40 942,02 €	0,00 €	- 100,00 %
7078- Production d'énergie photovoltaïque	5 682,00 €	4 699,52 €	- 17,29 %

70878 – Remboursement autres redevables	32 603,50 €	66 568,31 €	104,18 %
TOTAUX	449 897,52 €	465 279,03 €	3,42 %

Pour les redevances et droits des services liés à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs sans hébergement, l'accroissement est dû à la revalorisation des tarifs et à l'augmentation constante de la présence des enfants sur les structures.

Concernant les remboursements des autres redevables, l'augmentation s'explique par les remboursements à venir des dépenses engagées en 2019, à la suite de l'accident du 27 avril dernier.

o **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Les impôts et taxes représentent 57,95% des recettes réelles de fonctionnement. L'estimation globale s'élève à 1 886 000,98 €.

Les taux d'imposition seront maintenus en 2020.

	Budget 2019	BP 2020	Evolution
73111 – Taxes foncières et d'habitation	1 300 000,00 €	1 384 000,98 €	6,46 %
7318 – Autres impôts locaux	11 900,00 €	0,00 €	/
73211 – Attributions de compensations (CCTVL)	364 000,00 €	365 000,00 €	0,27 %
7343 – Taxe sur les pylônes électriques	33 950,00 €	34 000,00 €	0,15 %
7351 – Taxe sur l'électricité	45 000,00 €	48 000,00 €	6,67 %
7381 – Taxe sur droit de mutation	59 000,00 €	55 000,00 €	- 6,78 %
TOTAUX	1 813 850,00 €	1 886 000,98 €	3,98 %

o **Chapitre 74 : Dotations et participations**

	Budget 2019	BP 2020	Evolution
7411 – Dotation Globale de Fonctionnement	334 000,00 €	336 000,00 €	0.60 %
74121 – Dotation de Solidarité rurale	188 500,00 €	190 000,00 €	0.80 %
74127 – Dotation nationale de péréquation	23 000,00 €	20 000,00 €	-13.04 %
74718 – Participation Etat	6 206,00 €	765,00 €	-87.67 %
7472 – Part. de la Région	300,00 €	0,00 €	-100.00 %
7478 – Autres organismes	130 500,00 €	136 385,00 €	4.51 %
74832 – Attribution du FDPTP	90 000,00 €	84 000,00 €	-6.67 %
74834 – Etat compensation au titre de la TF	2 897,00 €	2 800,00 €	-3.35 %
74835 – Etat compensation au titre de la TH	36 666,00 €	36 000,00 €	-1.82 %
7488 – Autres attributions de péréquation	19 000,00 €	20 000,00 €	5.26 %

TOTAUX	831 069,00 €	825 950,00 €	-0.62 %
---------------	---------------------	---------------------	----------------

Les dotations et participations représentent 25,38 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles s'élevaient à 825 950,00 € contre 831 039,00 € en 2019. Cette baisse s'explique par la subvention perçue en 2019 par l'INSEE pour le recensement.

○ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

	Budget 2019	BP 2020	Evolution
752- Revenus des immeubles	46 271,00 €	49 022,00 €	5.95 %
7588 – Produits divers de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €	/
TOTAUX	48 271,00 €	51 022,00 €	5.70 %

La hausse prévisionnelle des loyers en 2020 s'explique par la facturation sur 12 mois des loyers pour le PETR - Pays Loire Beauce, installé depuis le printemps 2019, ainsi qu'une augmentation des recettes des locations des salles des fêtes.

○ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

	Budget 2019	BP 2020	Evolution
7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	60 448,00 €	1 000,00 €	-98.35 %
773 – Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00 €	3 000,00 €	500.00 %
TOTAUX	60 948,00 €	4 000,00 €	-93.44%

L'exercice 2019 a été marqué par la mise en débet de l'ancien comptable public à hauteur de 33 203,00 €, ainsi que le versement de l'actif de la part de l'association Familles Rurales de Saint-Ay pour la reprise en gestion du multi-accueil Les Oursons. Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

○ **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

	Budget 2019	BP 2020	Evolution
6419 – Remboursements de rémunération	60 147,00 €	13 000,00 €	-78.39%
6479 – Remboursement sur charges sociales	1 174,00 €	9 222,00 €	685.52 %
TOTAUX	61 321,00 €	22 222,00 €	-63.76%

La prévision du compte 6419 est en baisse par rapport à 2019 compte tenu de la diminution du nombre d'absences indemnifiables par l'assurance statutaire.
 Le compte 6479 connaît une augmentation importante du fait des embauches par le biais des contrats aidés.

• ***Dépenses réelles de fonctionnement :***

Dépenses de fonctionnement	Budget 2019	BP 2020	Évolution
011 – Charges à caractère général	854 414,71 €	802 238,08 €	- 6,11 %

012 – Charges de personnel	1 840 667,81 €	1 851 249,00 €	0,57 %
014 – Atténuations de produits	248 523,00 €	246 523,00 €	- 0,80
65 – Autres charges de gestion	186 134,30 €	179 015,00 €	- 3,82 %
66 – Charges financières	45 900,00 €	29 924,17 €	- 34,81 %
67 – Charges exceptionnelles	40 500,00 €	4 800,00 €	- 88,15 %
022 – Dépenses imprévues	28 061,00 €	54 000,00 €	/
TOTAUX	3 244 200,82 €	3 167 749,25 €	- 2,36 %

o **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Les charges à caractère général représentent 25,33 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 27,00 % au budget 2019.

011 – Charges à caractère général	Budget 2019	BP 2020	Evolution
Chapitre 60 - Achats	453 704,22 €	471 390,00 €	3,90 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	286 058,43 €	208 787,08 €	- 27,01 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	104 562,06 €	112 961,00 €	8,03 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	10 090,00 €	9 100,00 €	- 9,81 %
TOTAUX	854 414,71 €	802 238,08 €	- 6,11 %

Concrètement les dépenses prévues en 2019 sont en baisse puisqu'elles ont été estimées à 802 238,08 € contre 854 414,71 € en 2019. Ceci s'explique entre autre, par la volonté municipale de réaliser d'importants travaux de remise en état des bâtiments communaux, à défaut de petites réparations.

o **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Les charges de personnels représentent 58,44 % des dépenses réelles de fonctionnement au lieu de 55,53 % en 2019.

Elles sont évaluées à 1 851 249,00 € en 2020, en hausse de 0,57 % par rapport au budget de 2019.

La prévision budgétaire 2020 résulte de plusieurs facteurs :

- la présence dorénavant sur une année entière des effectifs du personnel embauché courant 2019 ;
- l'évolution de carrière des agents liée aux avancements de grade et d'échelon après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

o **Chapitre 65 : Autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion courante représentent 5,65 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 5,80 % en 2019. La baisse de 7 119,30 € s'explique par un reclassement de compte du chapitre 65 au chapitre 62, demandé par le comptable public.

o **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

L'exercice 2019 a été marqué par la mise en débet de l'ancien comptable public à hauteur de 33 203,00 €. Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

• **Recettes réelles d'investissement :**

Recettes d'investissement	Budget 2019	BP 2020	Évolution
10 – FCTVA, TA, dons et legs	300 370,00 €	160 105,07 €	- 20,10 %
1068 – Affectation résultat n-1	380 701,14 €	285 700,61 €	- 24,95 %
13 – Subventions reçues	849 421,40 €	690 288,90 €	- 18,73 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	265 050,00 €	0,00 €	/
001 – Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	/
TOTAUX	1 695 542,54 €	1 136 094,58 €	- 33,00 %

○ **Chapitre 10 : FCTVA, TA, dons et legs**

Le montant de la recette à percevoir en 2020, pour ce chapitre a été estimé à 94 500,00 €.

Le FCTVA correspond au remboursement par l'Etat de la TVA attachée aux dépenses d'équipement de la Commune en 2019. Le taux du FCTVA s'appliquant en 2020 pour les dépenses 2019 est de 16,404 %. L'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est pérennisée pour 2020.

○ **Chapitre 13 : Subventions reçues**

Le montant des subventions estimé pour 2020 est de 690 288,90 €. Pour rappel, la somme totale prévue pour l'année 2019 était de 849 421,40 €. Un reste à réaliser de 2019 apparaît pour un montant de 495 883,90 €.

○ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

Aucun emprunt n'est envisagé pour l'année 2020.

• **Dépenses réelles d'investissement :**

Libellés	Budget 2019	BP 2020	Évolution
16 – Amortissement capital dette	284 000,00 €	244 800,00 €	- 13,80 %
20/21/23 – Dépenses d'équipements	1 382 821,16 €	1 025 160,37 €	- 25,86 %
204 – Subventions versées	0,00 €	50 000,00 €	/
020 – Dépenses imprévues	89 300,00 €	75 000,00 €	- 16,01 %
TOTAUX	1 756 121,16 €	1 394 960,37 €	- 20,57 %

○ **Chapitre 16 : Amortissement capital dette**

L'annuité inscrite au budget primitif s'élève à la somme de 244 800,00 €.

○ **Chapitre 20/21/23 : Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement représentent 1 025 160,37 € pour l'année 2020 et se décomposent principalement de la manière suivante :

- 229 663,80 € consacrés à la voirie publique (travaux et signalisation de voirie, éclairage public) ;
- 225 256,27 € consacrés à l'équipement général des bâtiments et services communaux (flotte matériel roulant, matériel groupe scolaire, mobilier, matériel divers, panneaux lumineux, équipement de vidéo-surveillance et informatique) ;
- 230 700,00 € consacrés à l'extension du Centre multi accueil Les Oursons ;
- 234 190,69 € consacrés aux dépenses d'aménagement du territoire communal (place de la Mairie, cimetière, aires de jeux, complexe sportif, cheminements doux parking Chabassol, agrandissement groupe scolaire) ;

- 100 000,00 € consacrés au réaménagement et à la sécurisation du complexe sportif.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'année 2020 ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **12 MARS 2020**

Le Maire,

Frédéric CUIILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.